

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Pour diffusion immédiate**

Fleurons du Québec : la troisième campagne de recrutement municipale bat son plein!

Saint-Hyacinthe, le 10 mars 2008 - La troisième campagne de recrutement des Fleurons du Québec connaît un bon démarrage, et des adhésions de municipalités de partout au Québec ont été enregistrées ces dernières semaines.

En deux ans, 165 municipalités québécoises ont déjà été honorées par l'obtention de leurs fleurons du Québec, une attestation officielle soulignant les efforts pour embellir durablement leur milieu de vie. La cote de classification horticole des Fleurons du Québec, qui va de 1 à 5 fleurons, est attribuée pour trois ans et est assortie d'un rapport d'évaluation professionnel suggérant des pistes d'amélioration. Les classificateurs des Fleurons du Québec visitent 60 % du territoire et évaluent tous les lieux à la vue du public.

Des municipalités fières de leurs fleurons et satisfaites du programme

Dans un récent sondage, les municipalités participantes démontraient leur grande satisfaction à l'égard du programme des Fleurons du Québec. La simplicité des formalités d'adhésion, l'objectivité de l'évaluation professionnelle des classificateurs, la pertinence des pistes d'amélioration recommandées et la motivation collective à embellir le milieu de vie ont été reconnues comme autant de points positifs de la nouvelle formule des Fleurons du Québec.

Le panneau officiel, un atout de plus

Outre les retombées sociales, culturelles et environnementales suscitées par la participation au programme, les municipalités Fleurons du Québec bénéficieront, à compter du printemps 2008, d'un atout supplémentaire : la signalisation officielle dans les entrées municipales. Le panneau des Fleurons du Québec, qui fleurira aux quatre coins du Québec, est considéré à la fois comme un facteur d'attractivité pour les voyageurs et comme un objet de fierté pour la population locale.

Une classification verte et prestigieuse

Rappelons que la Corporation des Fleurons du Québec, chargée de promouvoir et d'organiser la classification horticole des municipalités québécoises, est composée de huit membres fondateurs :

- L' Association des responsables d'espaces verts du Québec
- La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec
- La Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- La Fédération Québécoise des Municipalités

- L'Union des municipalités du Québec
- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Le ministère des Affaires municipales et des Régions
- Le ministère du Tourisme

L'engagement continu des huit membres fondateurs de la Corporation des Fleurons du Québec confère au programme ses lettres de noblesse et en fait un extraordinaire outil de développement pour les municipalités québécoises. Les critères de classification des Fleurons du Québec ont notamment été étudiés pour concourir à la préservation des paysages humanisés, à la protection des milieux naturels, à la mise en valeur du patrimoine bâti et à l'amélioration de la qualité de vie par l'extension du couvert végétal.

Date limite d'adhésion

La troisième campagne de recrutement des Fleurons du Québec prendra fin le 15 juin 2008. Toutes les municipalités québécoises peuvent demander la classification horticole des Fleurons du Québec en s'acquittant de droits d'adhésion triennaux.

Pour plus d'information sur les modalités d'adhésion et les critères de classification, ou pour obtenir les coordonnées de la Corporation des Fleurons du Québec, veuillez consulter le site Internet des Fleurons du Québec à l'adresse suivante : www.fleuronsduquebec.com.

-30-

Source : Marie-Andrée Boucher, chargée de projet
Les Fleurons du Québec
Tél.: (450) 774-5707